



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commémorations

Question écrite n° 56880

### Texte de la question

Dans le programme commémoratif de 2005 défini par le Haut Conseil de la mémoire combattante figure à juste titre la célébration du 10e anniversaire de la prise du pont de Verbanja en ex-Yougoslavie le 27 mai 1995. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants où se tiendra cette cérémonie et quel est l'aspect qu'elle revêtira, afin de rendre un juste hommage aux militaires français qui ont héroïquement porté les armes de la France au service de la paix dans cette opération.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire que le programme commémoratif pour l'année 2005, défini par le haut conseil de la mémoire combattante à l'occasion du 10e anniversaire de la reprise du contrôle du pont de Verbanja en ex-Yougoslavie, prévoit qu'une cérémonie militaire sera organisée dans les garnisons des régiments ayant participé aux combats le même jour.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56880

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1207

**Réponse publiée le :** 24 mai 2005, page 5308